



Carrefour sécurité en violence conjugale
Travailler en partenariat pour diminuer
les risques associés à la violence conjugale

Mme Denise Tremblay, psychologue
Directrice générale
La Séjournelle

Me Jacques Mercier
Retraité
Procureur aux poursuites criminelles et pénales

TRAJETVI
NOUVEAUX REGARDS
SUR LA VIOLENCE CONJUGALE

Évaluation du risque lié à la violence post-séparation et l'homicide conjugal
Université de Montréal, le 26 août 2016

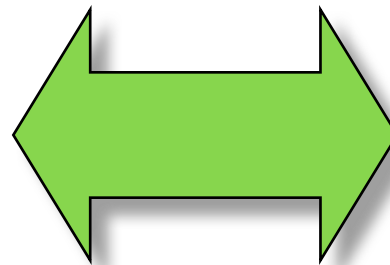


MISSION du CSVC

Améliorer la sécurité
des victimes de violence conjugale
et celles de leurs proches

Idée maîtresse

Évaluation de la
sécurité des victimes de
violence conjugale et
de leurs proches

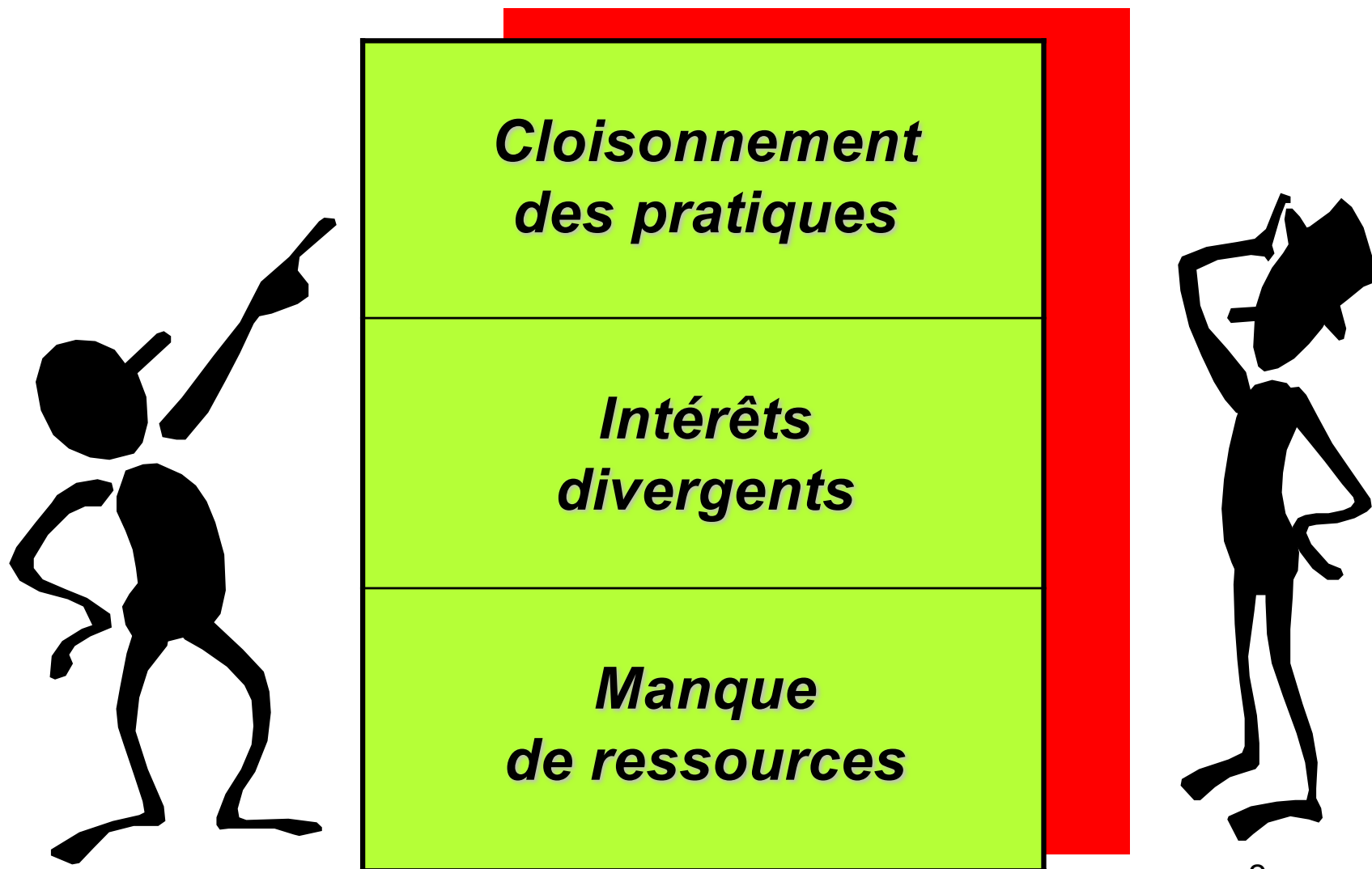


Actions
intersectorielles
cohérentes et concertées

dans et hors du système judiciaire

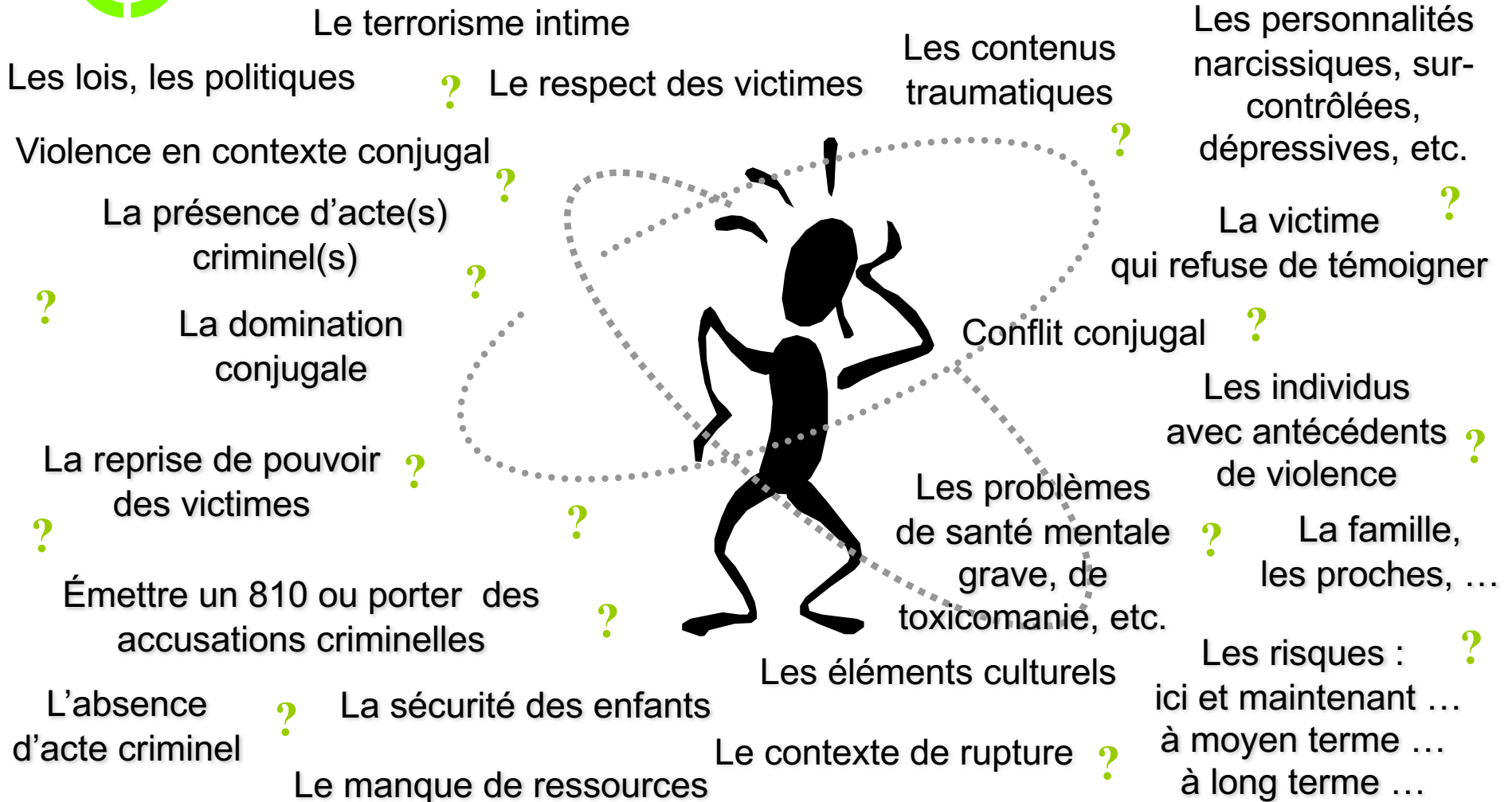


Les **DÉFIS** de l'action intersectorielle ?





Les **DÉFIS** de l'intervention ?





Les **DÉFIS** organisationnels ?



- Des partenaires dont les mandats, les pouvoirs varient ?
- Des contextes socio-politiques en mouvement ?
- Des ressources humaines et financières limitées ?
- Le partage d'information : quand, quoi, comment, ... ?
- Évaluation de la sécurité : ici et maintenant ... à long terme



Des **ORGANISATIONS** *qui se sont mises en action*

- Bureau des procureurs aux poursuites criminelles et pénales de Shawinigan
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Comité interministériel en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle
- Direction générale des services correctionnels du Québec
 - Services professionnels correctionnels
 - Établissement de détention de Trois-Rivières
- Maisons d'aide et d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
 - De Connivence
 - La Séjournelle
 - Le FAR (femmes et enfants victimes de violence conjugale et en difficulté)
 - Maison de Lina
- Organismes intervenants auprès des conjoints violents
 - Centre résidentiel communautaire (CRC) Radisson
 - L'Accord-Mauricie
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
- Sûreté du Québec de Shawinigan
- Université du Québec à Trois-Rivières

Développé et expérimenté dans le district judiciaire de Saint-Maurice de 2006 à 2013 et projets d'implantation dans les régions de la Mauricie, du Centre-du-Québec, de Charlevoix, du Bas-St-Laurent et de la Capitale Nationale



La CO-CONSTRUCTION du modèle CSVC

Autour de 4 axes principaux

- Modèle d'intervention intersectorielle de Duluth (Minnesota)
- Loi 180 - (L.Q. 2001, chapitre 78) (Balise à la levée de la confidentialité)
- Modèle du processus de domination conjugale (P.D.C.).
- Politique gouvernementale d'intervention en matière de violence conjugale (Principes).



Des **CONDITIONS** de réussite

- L'**engagement** des directions.
- Intérêts issus de la reconnaissance de ses **limites** et de ses **compétences**.
- La **sécurité** comme guide de l' action intersectorielle.
- La **variété** des secteurs impliqués : judiciaire, social, communautaire.
- La qualité des **ressources humaines**.
- Une approche **centrée sur les défis**, si petits soient-ils, et, la recherche de solutions **« réalistes »**.
- Prioriser les **actions**.
- Obtenir des résultats **mesurables** et **satisfaisants**.
- Assurer la **pérennité** et le **développement** des actions.
- Avoir du **plaisir**.



Un cadre **COMMUN** - La loi 180

Québec 2001 – Affaire Lirette-Gaumond :

Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes,
L.Q., 2001, c. 78, aussi désignée « Loi 180 »

POUVOIR de lever de la confidentialité et le secret professionnel SI :
l'information et son analyse permettent d'estimer
que nous sommes en présence d'un **MOTIF RAISONNABLE** de croire
qu'un **DANGER IMMINENT** de mort, dont le suicide, ou de blessure grave
menace une personne ou un groupe de personnes identifiables.



Suite : **Un cadre COMMUN - La loi 180**

L'information et son analyse permettent de **SOUPÇONNER** qu'un danger imminent de mort, dont le suicide, ou de blessure grave menace une personne ou un groupe de personnes identifiables.

L'information et son analyse permettent d'estimer qu'il n'y a **PAS DE MOTIF RAISONNABLE** de croire qu'un danger imminent de mort, dont le suicide, ou de blessure grave menace une personne ou un groupe de personnes identifiables.

L'information et son analyse permettent d'estimer qu'il n'y a **PLUS DE DANGER** imminent de mort, dont le suicide, ou de blessure grave qui menace une personne ou un groupe de personnes identifiables.

INSUFFISANCE D'INFORMATION POUR ESTIMER s'il existe ou non un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort, dont le suicide, ou de blessure grave, menace une personne ou un groupe de personnes identifiables.



L'ÉVALUATION DES RISQUES en violence conjugale

INFORMATIONS GÉNÉRALES - CONTEXTES CONJUGAL ET PARENTAL

INDICATEURS ACTUARIELS, CLINIQUES ET SCIENTIFIQUES

REGROUPÉS EN 8 GRANDES CATÉGORIES

A - MANIFESTATIONS
B - PEURS
C - IMPACTS SUR LA VICTIME
D - ATTITUDES/AFFECT/ARGUMENTATION
E - ÉCART D'INTENTION
F - ANTÉCÉDENTS
G - AUTRES FACTEURS AGGRAVANTS
H - FACTEURS DE PROTECTION

L'ANALYSE DES FAITS RECUEILLIS PERMET :

1 - DE CODIFIER LE NIVEAU DE COMPROMISSION DE LA SÉCURITÉ
ET D'IDENTIFIER LE DÉLAI D'ACTION

BLANC

VERT

JAUNE

ORANGE

ROUGE

VICTIME, ENFANT(S), PROCHE(S), CONJOINT(E)

2 - D'IDENTIFIER LES PARTENAIRES
INTERSECTORIELLES

3 - DE PRÉCISER LES ÉLÉMENTS
À SURVEILLER

4 - D'IDENTIFIER ET D'ASSURER LE SUIVI DES ACTIONS POSÉES
ET DES INTERVENTIONS INTRA SECTORIELLES ET INTERSECTORIELLES
À METTRE EN PLACE POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ

5 - D'ASSURER UNE ÉVALUATION CONTINUE
JUSQU'À L'ARRÊT DES SERVICES

GRILLE D'ÉVALUATION UTILISÉE POUR SOUTENIR ET NON POUR REMPLACER L'EXPERTISE DES INTERVENANTES ET DES INTERVENANTS

- **DE 2010 à 2013 CO-CONSTRUCTION** : validité théorique, pratique et fidélité (UQTR et milieux partenaires). Se décline en deux versions (détaillée et abrégée) et en 2 formats (papier et électronique).
- **CONDITIONS D'UTILISATION** : être formée à son utilisation, avoir une capacité d'analyse, porté une attention aux biais personnel, être soutenu dans son organisation et respecter les droits de propriétés.



Des **ACTIONS** cohérentes et concertées

Mesures intrasectorielles

Personnes en autorité

Personnes ressources

Politiques et procédures internes aux organisations partenaires

Mesures intersectorielles

Référence

Communication intersectorielle

avec ou sans données nominatives / multipartenaires

Levée d'un drapeau rouge

Cellule de crise

Rencontre de personnes ressources

Rencontre de personnes en autorité

Soutien du CSVC

Logistique, formation, recherche et développement



Des **RÉSULTATS**

SUR LES ORGANISATIONS

Augmentation du **nombre de dossiers** pour l'ensemble des partenaires
Référence accrue pour les victimes et les agresseurs

SUR LE PERSONNEL DES ORGANISATIONS

L'**information** circule davantage dans les situations à haut risque
Partage d'**expertise** et clarification des **procédures**
Développement d'un **langage commun** facilitant la communication

SUR LA SÉCURITÉ

Diminution des situations codées **BLANC**
Diminution des situations codées **ROUGE**
Augmentation des situations codées **ORANGE**
Augmentation des situations codées **JAUNE**
Augmentation des situations codées **VERT**
Amélioration du sentiment de sécurité des victimes

MERCI !

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

CARREFOUR
SÉCURITÉ
en violence
conjugale



***Carrefour sécurité
en violence conjugale***

C.P. 1464, Shawinigan-Sud
(Québec) G9P 4R2

819-731-0537

carrefoursecuriteenvc@cgocable.ca